

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2008025

Signataire : CD/BC/SG

OBJET :Renouvellement de la Convention fixant les relations de coopération entre la commune d'Aubervilliers et l'Association "Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les statuts de l'Association «Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers»,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par une convention les relations établies entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers »,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la convention fixant à compter du 1^{er} Janvier 2009 les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers et autorise le maire à la signer .

Le Maire